



Modalités d'accueil :

ALSH ouvert pour les **ENFANTS de 3 ans (anniversaire des 3 ans) et scolarisés en école maternelle à 6 ans**, encadrés par des animateurs diplômés selon un quota réglementaire.

- Accueil le **MERCREDI** *hors vacances scolaires* : en formule **accueil à la journée** entre 8h et 9h jusqu'à 12h et de 14h à 17h

avec possibilité d'options : - garderie du matin de 7h30 à 8h00
- garderie et restauration de 12h à 14h
- garderie du soir de 17h à 18h15

- Accueil les **VACANCES SCOLAIRES** : en formule **accueil à la journée** entre 8h et 9h jusqu'à 12h et de 14h à 17h

avec possibilité d'options :- garderie du matin de 7h30 à 8h00
- garderie et restauration de 12h à 14h
- garderie du soir de 17h à 18h15

en formule **accueil à la journée avec « sortie »**
+ repas tiré du sac
entre 8h et 9h jusqu'à 17h
UNIQUEMENT les JOURS de SORTIE
horaires variables voir le programme d'activités
journée sortie réservée aux enfants inscrits au moins 1 journée avant la sortie

avec possibilité d'options : - garderie du matin de 7h30 à 8h00
- garderie du soir de 17h à 18h15

Merci de bien vouloir respecter ces horaires pour garantir un accueil dans les meilleures conditions possibles.

Des dérogations d'horaires peuvent être accordées, en accord avec l'équipe de direction, à condition de ne pas perturber le fonctionnement général.



→ INFOS PRATIQUES

GOÛTER et BOISSON de l'après-midi à emporter dans un sac au nom de l'enfant

TENUE VESTIMENTAIRE à adapter selon activité, météo ou sortie.

JOUETS PERSONNELS interdits sauf doudous pour la sieste.

MÉDICAMENTS : pour administrer un traitement, obligation de transmettre l'ordonnance médicale et les médicaments avec la notice dans leur boîte d'origine
avec le nom de l'enfant inscrit sur chaque boîte.



Modalités d'inscriptions :

→ CONDITIONS

- Possibilité d'inscrire votre enfant à la journée le mercredi, au mois ou au trimestre, dans la limite des places disponibles.
- Possibilité d'inscrire votre enfant à la journée les vacances scolaires, dans la limite des places disponibles.
- **Les inscriptions se font uniquement sur RDV** dans la structure durant les permanences indiquées ci-après.
- Une pénalité de 5€ sera appliquée pour tout dépassement du cadre horaire.
- **PAS D'ANNULATION POSSIBLE sauf en CAS DE FORCE MAJEURE**
(justificatif à fournir dans un délai de 48h)
- **Pour valider une inscription**, il faut impérativement remplir la feuille d'inscription par période et la signer. Votre signature constitue un engagement. Aucune inscription possible par téléphone.
- Constituer un dossier d'inscription de votre enfant avec les documents obligatoires !
Signaler tout changement de situation, d'adresse, téléphone
- **Présenter une pièce d'identité valide lors de la 1ère inscription**

→ DOCUMENTS OBLIGATOIRES à fournir

1. Attestation d'assurance scolaire de l'année en cours
2. Document CAF ou autre indiquant le **quotient familial du payeur**
3. La fiche d'inscription remplie recto-verso et signée
4. La fiche sanitaire remplie recto-verso et signée
5. La fiche sanitaire de liaison annexe si votre enfant est en situation de handicap ou tout autre situation nécessitant des besoins particuliers

*les formulaires 3. 4. et 5. sont disponibles sur le site www.ville-bischheim.fr
ou sur papier à la structure*



→ PAIEMENT : la facture mensuelle est envoyée par le Trésor Public aux familles et doit être payée directement au Trésor Public

→ PARTICULARITÉS

- **MERCREDI ou VACANCES** :
toute absence doit être signalée le matin avant 9h
PAS D'ANNULATION POSSIBLE sauf en CAS DE FORCE MAJEURE
(justificatif à fournir dans un délai de 48h)
- **RESTAURATION et GARDERIE du MATIN ou du SOIR** :
possibilité de rajouter ou enlever 48h avant au plus tard et à signaler le matin avant 9h



TOUTE ANNULATION/ABSENCE NON JUSTIFIÉE = PÉRIODE FACTURÉE



Accueil de Loisirs Maternel St Laurent



INSCRIPTIONS 2019/2020

DATES DE PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS SUR RDV UNIQUEMENT

(dans la limite des places disponibles)
prenez RDV par téléphone au moins 1 mois avant

Périodes des mercredis

Dates d'inscription

| | |
|---|---|
| Pour les Mercredis de septembre à décembre 2019 du 11/09/19 au 18/12/19 | Inscriptions sur rdv du 02/09/19 au 05/09/19 |
| Pour les Mercredis de janvier à avril 2020 du 08/01/20 au 08/04/20 | Inscriptions sur rdv du 02/12/19 au 05/12/19 |
| Pour les Mercredis de avril à juillet 2020 du 29/04/20 au 01/07/20 | Inscriptions sur rdv du 23/03/20 au 26/03/20 |

Périodes de vacances

Dates d'inscription

| | |
|--|--|
| Vacances de la Toussaint 2019 du 21/10/19 au 31/10/2019 | Inscriptions sur rdv du 23/09 au 26/09/2019 |
| Vacances de Noël du 23/12/19 au 03/01/2020 | Structure fermée |
| Vacances d'Hiver 2020 du 17/02/20 au 28/02/2020 | Inscriptions sur rdv du 27/01 au 30/01/2020 |
| Vacances de Printemps 2020 du 14/04/20 au 24/04/2020 | Inscriptions sur rdv du 23/03 au 26/03/2020 |
| Vacances d'été 2020 session de juillet du 06/07 au 31/07/20 session d'août du 03/08 au 21/08/20 | Bischheim et Hors Bischheim : Renseignez vous dans la structure à partir du mois d'AVRIL 2020 |

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

ATTENTION pensez à prendre RDV pour inscrire votre (vos) enfant (s) avant les dates de permanences d'inscriptions !!!

au **03.88.18.67.33** ou au **06.42.81.78.86**

TARIFS 2019/2020

| TARIFS MERCREDI ou VACANCES | À la journée | | À la journée avec « SORTIE » | |
|---|--------------|------------------------------|---|---|
| | Tarif | Tarif habitant Bischheim* | Tarif | Tarif habitant Bischheim* |
| Année scolaire 2019 - 2020 | | | | |
| Quotient Familial ≤ 500 € | 9,00 € | 5,00 € | 13 € | 9,00 € |
| Quotient Familial de 501 à 750 € | 10,10 € | 6,10 € | 14,10 € | 10,10 € |
| Quotient Familial de 751 à 999 € | 11,20 € | 7,20 € | 15,20 € | 11,20 € |
| Quotient Familial > 999 € | 12,30 € | 8,30 € | 16,30 € | 12,30 € |
| Restauration 12h à 14h (garderie comprise) | 6,20 € | 5,60 € | Pique-nique à fournir par la famille | Pique-nique à fournir par la famille |
| Accueil PAI sans repas de 12h à 14h | 2,00 € | 2,00 € | Pique-nique à fournir par la famille | Pique-nique à fournir par la famille |
| Forfait garderie du matin de 7h30 à 8h | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € |
| Forfait garderie du soir de 17h à 18h15 | 2,20 € | 2,20 € | 2,20 € | 2,20 |
| Une pénalité de 5 € sera appliquée pour tout dépassement du cadre horaire de l'Accueil de Loisirs | | | | |
| * la Ville prenant en charge la différence | | | | |